

PROCEDURE AC/AP

Objet : Décrire comment sont mises en œuvre les actions correctives et préventives
Pilote : Responsable Qualité
Objectif : Mettre en place l'AC/AP dans les 90 jours
 Mise en œuvre dans le délai prévu
 Vérifier l'efficacité des AC/AP



Piloté(s) de processus concerné(s)
 Directeur Général
 Responsable Qualité
 Responsable Service

